

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2001-420 DU 17 OCTOBRE 2001**

Portant promotion de vingt six (26) lieutenants-stagiaires des Forces Armées Béninoises au grade de lieutenant.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1988 qui l'ont modifiée et complétée ;
- VU la Loi n° 2000-21 du 28 décembre 2000 portant loi de Finances pour la gestion 2001 ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondants aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnes militaires des Forces armées du Bénin pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980 ;

- VU le Décret n° 2000-83 du 21 février 2000 portant nomination au grade de lieutenant-stagiaire de douze (12) adjudants-chefs des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret n° 2000-575 du 21 novembre 2000 portant nomination au grade de lieutenant-stagiaire d'un (01) élève-officier des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret n° 2000-576 du 21 novembre 2000 portant nomination au grade de lieutenant-stagiaire à titre de régularisation de trois (03) élèves-officiers des Forces Armées Béninoise ;
- VU le Décret n° 2000-599 du 29 novembre 2000 portant nomination au grade de lieutenant-stagiaire à titre de régularisation de six (06) élèves-officiers des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret n° 2000-630 du 12 décembre 2000 portant nomination de huit (08) élèves-officiers des Forces Armées Béninoises au grade de lieutenant-stagiaire à titre de régularisation ;
- SUR proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 octobre 2001 ;

### **DECRETE :**

**Article 1er :** Les lieutenants-stagiaires dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001. Il s'agit de :

- ALAPINI Gilles Euloge
- YAMBODE Japhet
- YAGBEI Issifou
- KOUTEH Thomas
- LOKOSSOU Raphaël
- ZANVO Célestin
- N'TCHA N'DAH
- GBEGNON Thomas
- FAMONMI Codjo
- ZODEHOUGAN Jean
- BOGNONPKE Philippe
- SANKA Boko Bonra
- KERKOU Brice
- NOUKOUSSI C. Théodore
- BOKO Firmin W.C.
- SAMA Emile S.
- TEVOEDJRE Djimon Dieudonné

- KADRI Aboudou Sahadou
- CHABI Serge Bruno
- ALOTIN Norbert
- N' DAH M'PO Stéphane Arcadius
- SANNI Z. Gomina
- ALAGBE Spéro Hermann
- DJEHOUNGO Claude Raoul
- DIGNY Coffi Edmond
- KOONOU Félix J.A.

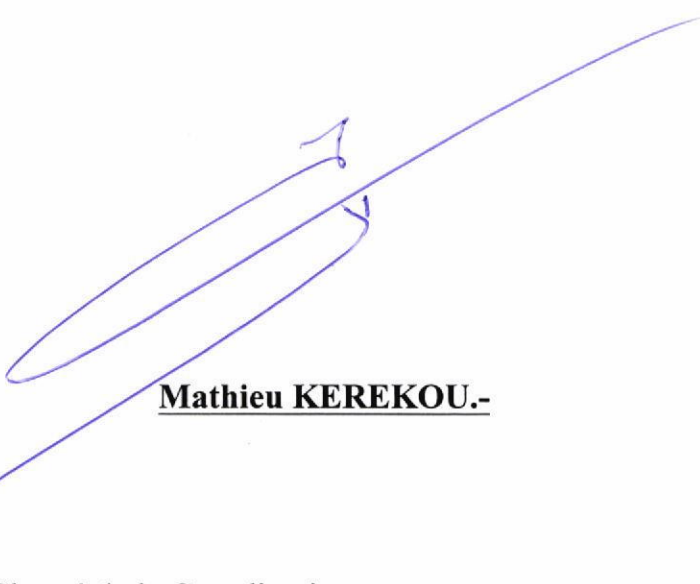
**Article 2 :** Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le Décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Toutefois, le paiement de l'incidence financière qui en découle est suspendu.

**Article 3 :** Le Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE.-

Le Ministre d'Etat,  
Chargé de la Défense Nationale,



Pierre OSHO.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD4 MDN 4  
MFE 4 Autres Ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSES 26 JO 1.-